

Synology®

Synology DiskStation DS2415+

Guide d'installation rapide

Table des matières

Chapitre 1 : Avant de commencer

Contenu de la boîte.....	3
Aperçu du Synology DiskStation.....	4
Instructions de sécurité.....	5

Chapitre 2 : Installation matérielle

Outils et pièces nécessaires pour l'installation.....	6
Installation des disques.....	6
Démarrez votre DiskStation.....	9
Ajouter un module de RAM sur un DiskStation.....	10
Remplacer le ventilateur du système.....	13

Chapitre 3 : Installer DSM sur le DiskStation

Installation de DSM avec Web Assistant.....	14
Plus d'info.....	14

Annexe A : Caractéristiques

Annexe B : Tableau des voyants LED

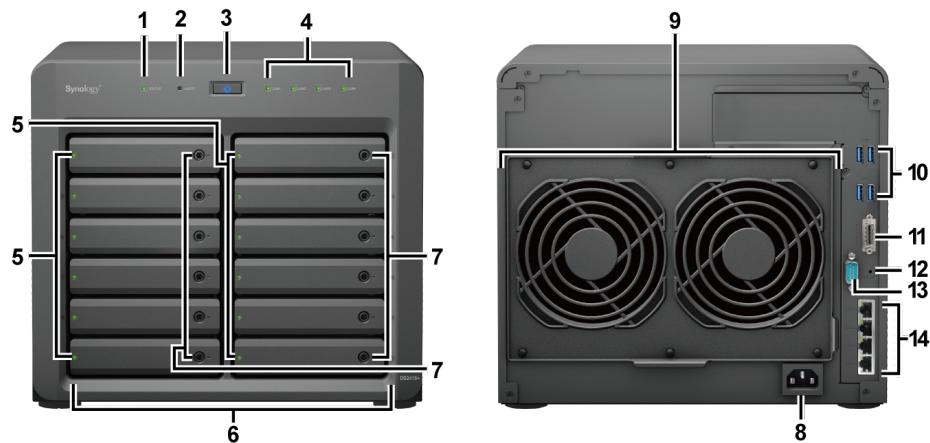
Avant de commencer

Merci d'avoir acheté un produit Synology. Avant l'installation votre nouveau DiskStation, veuillez vérifier le contenu de l'emballage afin de vous assurer que vous avez reçu les éléments ci-dessous. Veillez également à lire attentivement les instructions de sécurité pour éviter de vous blesser ou d'endommager votre DiskStation.

Contenu de la boîte

Unité principale x 1	Cordon d'alimentation secteur x 1
	
Câble LAN RJ-45 x 2	
	
52 vis de fixation pour disques durs 2,5"	
	
Clé de tiroir du disque dur x 2	
	

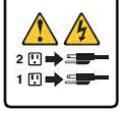
Aperçu du Synology DiskStation



N°	Nom de l'élément	Emplacement	Description
1	Voyant d'état	Face avant	Affiche l'état du système. Pour plus de renseignements, voir "Annexe B : Tableau des voyants LED".
2	Indicateur d'alerte		Affiche les avertissements concernant le ventilateur ou la température. Pour plus de renseignements, voir "Annexe B : Tableau des voyants LED".
3	Bouton d'alimentation		1. Appuyez pour allumer le DiskStation. 2. Pour éteindre le DiskStation, appuyez et maintenez le bouton d'alimentation jusqu'à ce que vous entendiez un « bip » et que le voyant d'alimentation commence à clignoter.
4	Voyants réseau local		Affiche l'état de la connexion réseau. Pour plus d'informations, consultez "Annexe B : Tableau des voyants LED".
5	Voyant d'état de disque dur		Affiche l'état du disque installé. Pour plus de renseignements, voir "Annexe B : Tableau des voyants LED".
6	Tiroir de disque dur		Installer les disques durs (lecteurs de disques durs ou lecteurs solid state) ici.
7	Verrou de tiroir pour disque dur		Verrouiller ou déverrouiller le plateau du lecteur
8	Port d'alimentation	Face arrière	Connectez le cordon d'alimentation secteur ici.
9	Ventilateur		Élimine l'excès de chaleur et refroidit le système. Si le ventilateur ne fonctionne pas correctement, le DiskStation bipera.
10	Port USB 3.0		Connectez des disques externes, des imprimantes USB ou d'autres périphériques USB à votre DiskStation ici.
11	Port d'expansion		Connectez l'unité d'expansion Synology ¹ au DiskStation ici.
12	Bouton RESET		1. Appuyez et maintenez jusqu'à ce que vous entendiez un bip pour restaurer l'adresse IP par défaut, le serveur DNS, et les mots de passe pour le compte admin . 2. Appuyez et maintenez jusqu'à ce que vous entendiez un bip, puis appuyez et maintenez à nouveau jusqu'à ce que vous entendiez trois bips pour replacer le DiskStation en état "Non installé", afin de pouvoir réinstaller DiskStation Manager (DSM).
13	Port console		Ce port n'est utilisé que pour la fabrication.
14	Port de réseau local (LAN)		Connectez les câbles réseau ici.

¹ Pour plus d'informations sur les unités d'extension Synology prise en charge par votre DiskStation, veuillez visiter www.synology.com.

Instructions de sécurité

	Évitez l'exposition directe à la lumière solaire ou la proximité avec des produits chimiques. Assurez-vous que l'environnement ne change pas brusquement de température ou d'humidité.
	Placez le produit avec le côté droit dirigé vers le haut à tout moment.
	Ne pas placer près de liquides.
	Avant de nettoyer, débranchez d'abord le cordon d'alimentation. Essuyez avec des serviettes en papier humides. N'utilisez pas de produits chimiques ou de nettoyants aérosol.
	Afin d'éviter de faire tomber l'unité, ne la placez pas sur des chariots ou des surfaces instables.
	Le cordon d'alimentation doit être branché dans une prise secteur correspondant à la tension appropriée. Assurez-vous que la tension CA fournie est correcte et stable.
	Pour supprimer tout courant électrique de l'appareil, assurez-vous que tous les cordons d'alimentation sont déconnectés de la source d'alimentation.
	Risque d'explosion si la batterie est remplacée par un type incorrect. Éliminez les batteries usagées de façon appropriée.

Installation matérielle

Outils et pièces nécessaires pour l'installation

- Un tournevis (seulement pour les disques durs 2,5")
- Au moins un disque dur SATA de 3,5" ou 2,5" (Visitez www.synology.com pour connaître les modèles de disques durs compatibles).

Avertissement : Si vous installez un disque dur qui contient des données, le système formate le disque et efface toutes les données existantes. Veuillez sauvegarder les données importantes avant l'installation.

Installation des disques

- 1 Appuyez sur la partie droite du plateau de disque dur pour faire sortir la poignée.



- 2 Tirez la poignée du tiroir de disque dur dans la direction indiquée ci-dessous pour enlever le tiroir du disque dur.



3 Chargez les disques durs dans les tiroirs.

- **Pour les disques durs 3,5"** : Retirez les panneaux de fixation sur les côtés du plateau de disque dur. Placez le disque dans le tiroir à disque dur. Puis insérez les panneaux de fixation pour fixer le disque dur en place.



- **Pour les disques durs 2,5"** : Retirez les panneaux de fixation sur les côtés du plateau de disque dur et stockez-les dans un endroit sûr. Placez le disque dur dans la zone bleue (illustrée ci-dessous) du tiroir de disque dur. Retournez le tiroir (haut/bas) et serrez les vis pour bien fixer le disque en place.



4 Insérez le plateau de disque dans la baie de disque vide.



Remarque : Veillez à pousser la baie à fond. Autrement le disque dur risque de ne pas fonctionner correctement.

5 Alignez la poignée sur le panneau avant pour maintenir le tiroir pour disque en place.

6 Insérez la clé de plateau pour disque dans le verrou du plateau pour disque, et tournez la clé dans le sens horaire (sur la position "-") pour verrouiller la poignée du plateau du disque, puis retirez la clé.



7 Répétez les étapes ci-dessus pour monter les autres disques durs que vous avez préparés.

8 Les disques sont numérotés selon le schéma ci-dessous :



Remarque : Si vous voulez créer un volume RAID, il est recommandé d'installer des disques durs de même taille pour optimiser l'utilisation de la capacité de disque.

Démarrez votre DiskStation

- 1 Utilisez le câble réseau pour brancher le DiskStation à votre commutateur, routeur ou concentrateur.
- 2 Connectez l'une des extrémités du cordon d'alimentation au port d'alimentation du DiskStation et l'autre extrémité au secteur.



- 3 Appuyez sur le bouton d'alimentation.



Félicitations ! Votre DiskStation est maintenant en ligne et peut être détecté par un ordinateur du réseau.

Ajouter un module de RAM sur un DiskStation

Le module optionnel de RAM Synology (DDR3) a été conçu pour augmenter la mémoire du DiskStation. Suivez les étapes ci-dessous pour installer, vérifier ou retirer un module de RAM sur votre DiskStation.

Pour installer le module de RAM :

- 1 Éteignez votre DiskStation. Débranchez tous les câbles connectés à votre DiskStation pour prévenir tout dommage éventuel.
- 2 Retirez le capot latéral.
 - a Enlevez les 2 vis situées sur l'arrière de votre DiskStation.



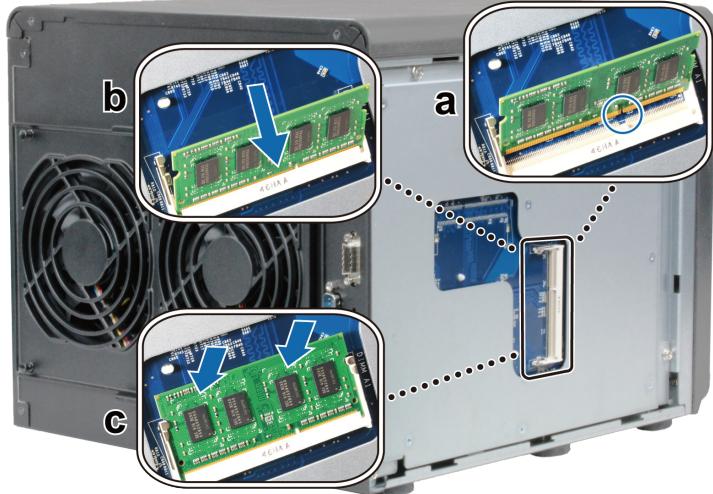
- b Poussez le capot latéral en place. Placez le capot latéral sur le côté.



Remarque : Lorsque vous retirez le boîtier, vous exposez des composants internes sensibles. Évitez de toucher quoi que ce soit hormis le bloc mémoire lorsque vous retirez ou ajoutez de la mémoire.

3 Insérez le nouveau module de mémoire dans le logement :

- a** Alignez l'encoche du bord doré du module avec l'encoche du logement de mémoire inférieur.
- b** Inclinez la carte et poussez le module dans le logement. Veillez à pousser le module complètement.
- c** Utilisez deux doigts en exerçant une pression ferme et égale pour appuyer sur le module de mémoire. Vous devriez entendre un clic lorsque la mémoire sera insérée correctement.



Remarque : Tenez le module de mémoire par ses bords, et ne touchez pas les connecteurs dorés.

4 Remettez le capot latéral en place. Replacez et les 2 vis que vous avez retirées à l'étape 2-a et serrez-les.

Pour s'assurer que le DiskStation reconnaît la nouvelle capacité mémoire :

- 1 Installez DiskStation Manager (DSM). (Reportez-vous au chapitre suivant pour plus d'informations.)
- 2 Connectez-vous à DSM en tant qu' **admin** ou utilisateur appartenant au groupe **administrators**.
- 3 Vérifiez **Mémoire physique totale** dans **Panneau de commande > Centre d'informations**.
Si votre DiskStation ne parvient pas à reconnaître la mémoire ou à démarrer correctement, confirmez que la mémoire a été installée correctement.

Pour retirer le module de RAM :

- 1 Suivez les étapes 1 et 2 de la section « Pour installer le module de RAM » pour éteindre votre DiskStation, déconnectez les câbles, puis enlevez le couvercle latéral.
- 2 Poussez vers l'extérieur les leviers situés sur les côtés de votre module de mémoire pour libérer le module de mémoire du logement.
- 3 Tenez le module de mémoire par ses encoches puis retirez-le de son logement.



- 4 Remettez le capot latéral en place. Replacez les vis que vous avez retirées à la première étape et serrez-les.

Remplacer le ventilateur du système

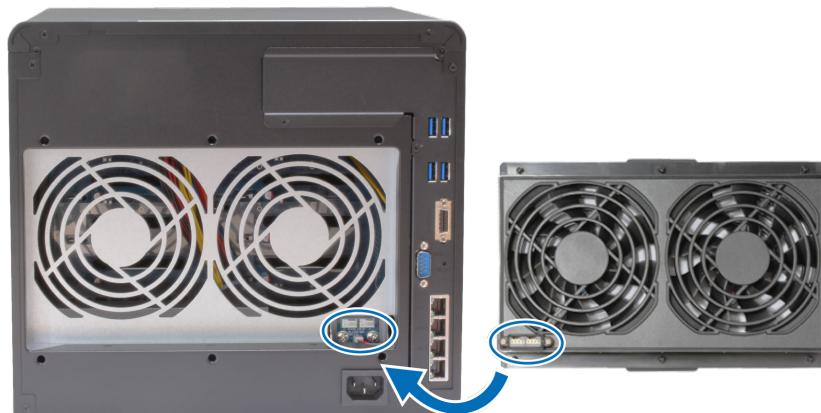
Votre DiskStation bipera si l'un des ventilateurs du système ne fonctionne pas. Suivez les étapes ci-dessous pour remplacer le module de ventilateur défectueux avec un ventilateur correct.

Pour remplacer le module de ventilateur du système :

- 1 Éteignez votre DiskStation. Débranchez tous les câbles reliés à votre DiskStation pour prévenir tout dommage éventuel.
- 2 Retirez les 6 épingle qui maintiennent le module de ventilateur.



- 3 Pour retirer le module de ventilateur défectueux, vous devez simplement le tirer de votre DiskStation.
- 4 Installez le nouveau module de ventilateur :
 - a Installez le nouveau module avec le connecteur de courant en bas, afin qu'il puisse être mis correctement sur le châssis.



- b Assurez-vous que les six épingle sont tirées vers l'extérieur avant que le module ne soit attaché, puis pressez les épingle à nouveau dans leur emplacement pour fixer le module de ventilateur.

Installer DSM sur le DiskStation

Une fois que l'installation matérielle est terminée, veuillez installer DiskStation Manager (DSM) – un système d'exploitation à interface web de Synology - sur votre DiskStation.

Installation de DSM avec Web Assistant

Votre DiskStation est livré avec un outil intégré appelé **Web Assistant** qui vous aide à télécharger la dernière version de DSM depuis l'Internet et à l'installer sur votre DiskStation. Afin d'utiliser Web Assistant, veuillez suivre les étapes ci-dessous.

- 1 Mettez le DiskStation sous tension.
- 2 Ouvrez un navigateur web sur un ordinateur dans le même réseau que le DiskStation.
- 3 Saisissez l'une des chaînes suivantes dans la barre d'adresses de votre navigateur.
 - a find.synology.com
 - b **diskstation:5000**
- 4 Web Assistant sera lancé sur votre navigateur Web. Il recherchera et trouvera votre DiskStation sur le réseau local. Le statut de votre DiskStation devrait être **Non installé**.



- 5 Cliquez sur **Connexion** pour lancer le processus d'installation et suivez les instructions sur l'écran.

Remarque :

1. Le DiskStation doit être connecté à Internet pour installer DSM avec Web Assistant.
2. Navigateurs suggérés : Chrome, Firefox.
3. Le DiskStation et l'ordinateur doivent être situés dans le même réseau local.

- 6 Si vous quittez accidentellement le processus d'installation avant qu'il ne soit fini, identifiez vous dans le DSM en tant qu'**admin** (nom de compte administrateur par défaut) en laissant le mot de passe vide.

Plus d'info

Félicitations ! Votre DiskStation est maintenant prêt pour l'action. Pour plus d'informations ou les ressources en ligne concernant le DiskStation, visitez www.synology.com.

Caractéristiques

Élément	DS2415+
Disques durs internes	3,5" ou 2,5" SATA (II) ou SATA (III) x 12
Capacité max.	<ul style="list-style-type: none"> • 72 To (12 disques durs de 6 To) • 144 To avec DX1215 (unité d'extension)
Ports périphériques externes	<ul style="list-style-type: none"> • USB 3.0 x 4 • Port d'expansion x 1
Ports de réseau local (LAN)	Gigabit x 4
Taille (H x L x P) (mm)	270 x 300 x 340
Poids (kg)	9,24
Clients pris en charge	<ul style="list-style-type: none"> • Windows XP et versions ultérieures • Mac OS X 10.5 et versions ultérieures • Ubuntu 9.04 et versions ultérieures
Système de fichiers	<ul style="list-style-type: none"> • Interne : EXT4 • Externe : EXT4, EXT3, FAT, NTFS, HFS+
Types de RAID pris en charge	<ul style="list-style-type: none"> • Basic • JBOD • RAID 0 • RAID 1 • RAID 5 • RAID 6 • RAID 10 • Synology Hybrid RAID (Tolérance d'erreur jusqu'à 2 disques)
Certifications d'Agence	FCC Classe B, CE Classe B, BSMI Classe B
Hibernation du HDD	Oui
Marche/Arrêt programmé	Oui
Wake on LAN	Oui
Versions localisées	<ul style="list-style-type: none"> • English • Deutsch • Français • Italiano • Español • Dansk • Norsk • Svensk • Nederlands • Русский • Polski • Magyar • Português do Brasil • Português Europeu • Türkçe • Český • 日本語 • 한국어 • 繁體中文 • 简体中文
Exigences d'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Tension : 100V à 240V CA • Fréquence : 50/60Hz • Température de fonctionnement : de 40 à 95°F (de 5 à 35°C) • Température de stockage : de -5 à 140°F (de -20 à 60°C) • Humidité relative : 5% à 95% HR

Remarque : Les caractéristiques du modèle sont sujettes à des modifications sans préavis. Veuillez consulter www.synology.com pour les informations les plus récentes.

Tableau des voyants LED

Voyant DEL	Couleur	État	Description
ETAT	Vert	Statique	Volume normal
	Orange	Clignotant	Volume dégradé ou planté
			Volume non créé.
			DSM non installé
	Éteint		Hibernation du HDD
ALERT	Rouge	Clignotant	Panne du ventilateur ou température trop élevée
	Éteint		Système normal
Alimentation	Bleu	Statique	Allumé
		Clignotant	Démarrage ou arrêt en cours
	Éteint		Arrêté
LAN avant	Vert	Statique	Connexion Gigabit
		Clignotant	Réseau Gigabit actif
	Orange	Statique	Connexion 100 Mbps
		Clignotant	Réseau actif 100 Mbps
	Éteint		Connexion 10 Mbps
			Pas de réseau
LAN arrière (sur le dessus de la prise)	Vert	Statique	Connexion Gigabit
	Orange	Statique	Connexion 100 Mbps
	Éteint		Connexion 10 Mbps
			Pas de réseau
LAN arrière (sur le dessous de la prise)	Vert	Statique	Réseau connecté
		Clignotant	Réseau actif
	Éteint		Pas de réseau
Indicateur d'état du disque dur(sur le plateau)	Vert	Statique	Disque prêt et inactif
		Clignotant	Accès au disque en cours
	Orange	Statique	Erreur disque
	Éteint		Pas de disque dur interne

Remarque : Les caractéristiques du modèle sont sujettes à des modifications sans préavis. Veuillez consulter www.synology.com pour les informations les plus récentes.

SYNOLOGY, INC.
CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL

IMPORTANT-À LIRE ATTENTIVEMENT : LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL (« CLUF ») EST UN CONTRAT LÉGAL ENTRE VOUS (INDIVIDU OU ENTITÉ UNIQUE) ET SYNOLOGY, INC. ET SES FILIALES, NOTAMMENT SYNOLOGY AMERICAN CORP ET SYNOLOGY UK LTD., (COLLECTIVEMENT, « SYNOLOGY ») POUR TOUT LOGICIEL SYNOLOGY, AINSI QUE TOUT AUTRE FIRMWARE, MÉDIA, DOCUMENTATION IMPRIMÉE ASSOCIÉE ET DOCUMENTATION ÉLECTRONIQUE OU « EN LIGNE » (COLLECTIVEMENT, LE « LOGICIEL ») DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT À L'ADRESSE WWW.SYNOLOGY.COM OU FOURNIE OU INSTALLÉE AVEC UN PRODUIT SYNOLOGY (LE « PRODUIT »).

VOUS ACCEPTEZ DE VOUS SOUMETTRE AUX TERMES DE CE CLUF EN OUVRANT L'EMBALLAGE CONTENANT LE LOGICIEL, EN INSTALLANT LE LOGICIEL ATTENDU QU'IL N'A PAS ÉTÉ INSTALLÉ AU PRÉALABLE SUR UN PRODUIT PAR SYNOLOGY, SINON EN UTILISANT UN PRODUIT QUI INCLUT UN LOGICIEL PRÉINSTALLÉ. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CE CLUF, N'OUVREZ PAS LA BOÎTE CONTENANT LE PRODUIT, NI N'INSTALLEZ LE LOGICIEL OU UTILISEZ LE PRODUIT CONTENANT LE LOGICIEL. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVOYER LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHEté POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Licence logicielle limitée. Soumis aux termes et conditions de ce CLUF, Synology vous octroie une licence personnelle limitée, non exclusive et non transférable pour installer, exécuter et utiliser une copie du Logiciel sur le Produit seulement dans le cadre de votre autorisation d'utiliser le Produit.

Section 2. Documentation. Vous pouvez créer et utiliser un nombre raisonnable de copies de toute documentation fournie avec le Logiciel, à condition que lesdites copies soient utilisées dans le contexte interne d'une entreprise et ne soient pas publiées ou distribuées à nouveau (en copie papier ou au format électronique) à l'intention un tiers quel qu'il soit.

Section 3. Sauvegarde. Vous pouvez créer un nombre raisonnable de copies du Logiciel à des fins d'archivage ou de sauvegarde.

Section 4. Mises à jour. Tout logiciel qui vous est fourni par Synology ou qui est mis à votre disposition sur le site web de Synology à l'adresse www.synology.com (« Site Web ») et qui met à jour ou complète le Logiciel d'origine est régi par le présent CLUF sauf en cas de clauses distinctes pour la licence fournies avec lesdits mise à jours ou compléments, auquel cas, lesdites clauses prévaudront.

Section 5. Limites de la licence. La licence stipulée dans la Section 1 ne s'applique que dans la mesure où vous avez commandé et payé le Produit et déclare la totalité de vos droits concernant le Logiciel. Synology se réserve tous les droits qui ne vous ont pas été expressément accordés dans le cadre de ce CLUF. Sans pour autant limiter ce qui a été précédemment stipulé, en aucun cas vous ne devrez autoriser ou permettre à un tiers de : (a) utiliser le Logiciel à d'autres fins que celles en relation avec le Produit ; (b) accorder une licence, distribuer, louer, prêter, transférer, attribuer ou disposer du Logiciel ou utiliser le logiciel de toute autre manière dans un environnement commercial ou de service ; (c) effectuer des opérations de rétrotechnique, décompiler, désassembler ou essayer de découvrir le code source de tout secret commercial en rapport avec le Logiciel, excepté et seulement dans la mesure où telle activité est expressément autorisée par la loi ne vigueur indépendamment de cette limitation ; (d) adapter, modifier, altérer, traduire ou créer des travaux dérivés du Logiciel ; (e) supprimer, altérer ou rendre illisible toute mention de copyright ou toute autre mention de droit d'auteur figurant sur le Produit ; ou (f) entraver ou tenter d'entraver toute méthode employée par Synology pour contrôler l'accès aux composants, fonctionnalités ou fonctions du Produit ou Logiciel.

Section 6. Logiciel libre. Le Logiciel peut comporter des composants pour lesquels Synology s'est vu accordé une licence de type GNU General Public (« Composants GPL »), actuellement disponible à l'adresse <http://www.gnu.org/licenses/gpl.html>. Les clauses de la GPL

ne régissent que des composants GPL dans la mesure où le présent CLUF est en contradiction avec les exigences de la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation des composants GPL, et, dans de tels cas, vous acceptez vous soumettre à la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation desdits composants.

Section 7. Audit. Synology se réserve le droit de contrôler votre conformité aux termes du présent CLUF. Vous acceptez d'accorder à Synology l'accès à vos locaux, équipements, livres, enregistrements et documents, sinon de coopérer raisonnablement avec Synology afin de faciliter un tel audit.

Section 8. Propriété. Le Logiciel a valeur de propriété de Synology et de ses concédants de licences et est protégé par copyright et autres lois et traités sur la propriété intellectuelle. Synology et ses concédants de licences détiennent tous les droits, titres et intérêts en relation avec le Logiciel et tous les droits de propriété intellectuelle et copyrights du Logiciel.

Section 9. Garantie limitée. Synology garantit que pour une période de quatre-vingt dix (90) jours après votre (a) installation du Logiciel sur les Produits ne comportant pas de Logiciels préinstallé ou (b) utilisation d'un Produit comprenant un Logiciel préinstallé, le cas échéant, (la « Période de Garantie »), le Logiciel sera conforme, de manière substantielle, aux spécifications logicielles publiées par Synology, le cas échéant, ou dans le cas contraire, stipulées sur le Site Web. Synology pourra raisonnablement avoir recours à des moyens commerciaux, à la discréption de Synology, pour corriger toute non conformité susmentionnée concernant le Logiciel ou pour remplacer tout Logiciel en non conformité avec la précédente garantie, à condition que vous en fassiez mention par écrit à Synology pendant la période de Garantie. La garantie précédemment mentionnée ne s'applique pas à toute non conformité résultant de : (w) utilisation, reproduction, distribution ou divulgation n'entrant pas dans le cadre de conformité du présent CLUF ; (x) toute personnalisation, modification ou autre altération du Logiciel par quiconque hormis Synology ; (y) combinaison du Logiciel avec tout produit, service ou autre éléments fournis par quiconque hormis Synology ; ou (z) votre non conformité avec le présent CLUF.

Section 10. Support technique. Pendant la Période de Garantie, Synology mettra à votre disposition un service d'assistance technique. Après expiration de la Période de Garantie applicable, le support technique pour le Logiciel sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

Section 11. Exclusion de Garanties. SAUF DANS LE CAS SUSMENTIONNE EXPRESSEMENT, SYNOLOGY ET SES FOURNISSEURS FOURNISSENT LE LOGICIEL « TEL QUEL », AVEC TOUTES LES DEFAILLANCES QU'IL INCLUT. SYNOLOGY ET SES FOURNISSEURS DECLINENT, PAR LA PRÉSENTE, TOUTES LES AUTRE GARANTIES, EXPRESSES, IMPLICITES OU STATUTAIRES,

DÉCOULANT DE LA LOI OU SINON, INCLUANT MAIS NE SE LIMITANT PAS À TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION, D'ADÉQUATION À DES FINS OU UTILISATIONS PARTICULIÈRES, TITRE ET NON TRANSGRESSION, CONCERNANT LE LOGICIEL. SANS LIMITER LES PRÉCEDENTES MENTIONS, SYNOLOGY NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SERA DÉPOURVU DE BOUGES, ERREURS, VIRUS OU AUTRE DEFAILLANCES.

Section 12. Exclusion de certains types de dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES CONCÉDANTS DE LICENCES NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

Section 13. Limites de responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES CONCÉDANTS DE LICENCES DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE VOTRE PART POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTÉ, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion de garantie, exclusion de certains types de dommages et limites de responsabilités précédentes s'appliqueront dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites ou l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce CLUF, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Section 14. Restrictions en matière d'exportation. Vous reconnaissiez que le Logiciel est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous reconnaissiez respecter toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Logiciel, y compris mais sans se limiter à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

Section 15. Droits de licence du gouvernement américain. Tout logiciel fourni au Gouvernement américain est accompagné de restrictions et droits de licence commerciaux mentionnés dans le présent CLUF. En installant, copiant ou utilisant le Logiciel, le Gouvernement américain reconnaît que le Logiciel est un « logiciel informatique commercial » ou une « documentation sur le logiciel informatique commercial » entrant dans le cadre du FAR Partie 12.

Section 16. Résiliation. Sous réserve que Synology ne porte pas atteinte à d'autres droits, Synology peut résilier ce CLUF si vous vous ne vous engager pas à respecter les termes et conditions de la présente. Dans ce cas, vous devez cesser d'utiliser le Logiciel et détruire toutes les copies du Logiciel ainsi que tous les composants s'y rapportant.

Section 17. Attribution. Vous ne pouvez transférer ou attribuer vos droits mentionnés dans le présent CLUF à un tiers. Tout transfert ou attribution violant la précédente restriction sera considéré non avenu.

Section 18. Législation en vigueur. Sauf interdiction expresse de la législation locale, le présent CLUF est régi par

les lois de l'État de Washington, États-Unis d'Amérique sans considération de toute contradiction ou principe légal contraire. La convention des Nations unies sur les contrats relatifs au commerce international de biens de 1980 ou toute autre lui succédant n'est pas applicable.

Section 19. Résolution des litiges. Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec les présents Garantie, Logiciel ou services fournis par Synology, concernant le Logiciel ou la relation existant entre vous et Synology sera résolu exclusivement et au terme d'un arbitrage soumis aux réglementations commerciales actuelles de l'American Arbitration Association si vous résidez aux États-Unis, sinon comme mentionné ci-après. Dans de tels cas, l'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et sera limité uniquement au différend entre vous et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle portion de celui-ci ne sera unifié à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage doit être tenu à King County, Washington, États-Unis d'Amérique, par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne tel que l'arbitre l'aura déterminé à la demande des parties. La partie gagnante dans tout arbitrage ou action judiciaire ayant lieu aux États-Unis ou à l'extérieur doit recevoir tous les coûts et frais d'avocats, y compris les frais d'arbitrage payés par la partie gagnante. Toute décision rendue dans de telles procédures d'arbitrage sera finale et irrévocabile pour les parties, et le jugement peut être déclaré dans n'importe quelle court de juridiction compétente. Vous comprenez que, en l'absence de cette disposition, vous auriez le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations dans une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et que vous renoncez en connaissance de cause à ces droits et que vous êtes d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocabile conformément aux dispositions de la présente Section 19. Si vous ne résidez pas aux États-Unis, tout différend, controverse ou réclamation décrits dans cette Section doivent être définitivement résolus par un arbitrage mené par trois arbitres neutres conformément aux procédures de la loi d'arbitrage R.O.C. et aux réglementations en vigueur qui s'y rapportent. L'arbitrage doit avoir lieu à Taipei, Taiwan, les procédures R.O.C. et d'arbitrage doivent être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocabile pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présumée de toute disposition du présent CLUF en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

Section 20. Frais d'avocat. Dans le contexte d'une arbitration, médiation ou tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par le présent CLUF, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

Section 21. Divisibilité. Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de ce CLUF est non valide, illégale, non exécutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

Section 22. Accord bilatéral parfait. Le présent CLUF stipule l'accord bilatéral parfait qui existe entre Synology et vous pour ce qui concerne le Logiciel et le sujet en question et remplace tout accord écrit ou oral, antérieur ou actuel. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions du présent CLUF ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.

SYNOLOGY, INC. GARANTIE PRODUIT LIMITÉE

CETTE GARANTIE LIMITÉE (« GARANTIE ») S'APPLIQUE AUX PRODUITS (DÉFINIS CI-APRÈS) DE SYNOLOGY, INC. ET DE SES FILIALES, Y COMPRIS SYNOLOGY AMERICA CORP ET SYNOLOGY UK LTD., (COLLECTIVEMENT, « SYNOLOGY »). VOUS ACCEPTEZ ET RECONNAISSEZ VOUS SOUMETTRE AUX TERMES DE CETTE GARANTIE EN OUVRANT ET/OU EN UTILISANT L'EMBALLAGE CONTENANT LE PRODUIT. SI VOUS N'ETES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CETTE GARANTIE, N'UTILISEZ PAS LE PRODUIT. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVOYER LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Définitions. (a) « Nouveau produit », comprenant : (1) "« Produit de catégorie I »" fait référence aux modèles de produit Synology RS810+, RS810RP+ et RX410, tous les modèles DS/RS NAS avec le suffixe XS+/XS (excepté RS3413xs+) dans ou après les séries 13 et dans toutes les unités d'expansion avec 12 baies de disque (2) « Produit de catégorie II » fait référence aux modèles de produits Synology RS3413xs, RS3412xs, RS3412RPxs, RS3411xs, RS3411RPxs, RS2211+, RS2211RP+, RS411, RS409RP+, RS409+, RS409, RS408-RP, RS408, RS407, DS3612xs, DS3611xs, DS3611xs, DS2411+, DS1511+, DS1010+, DS710+, DS509+, DS508, EDS14, RX1211, RX1211RP, RX4, DX1211, DX510, DX5, VS240HD et les modules RAM (1 Go/2 Go/4 Go/8 Go). (3) "« Produit de catégorie III »" désigne les modèles de produits Synology qui s'utilisent avec les caractéristiques suivantes : tous les modèles DS NAS sans le suffixe XS+/XS et avec 5 baies ou plus dans ou après les séries 12 et tous les modèles NAS sans suffixe XS+/XS dans ou après les séries 12, et toutes les unités d'expansion DX/RX avec 4 ou 5 baies dans ou après les séries 12. (4) "« Produit de catégorie IV »" désigne tous les modèles de produits achetés par le client après le 1er mars 2008. (5) "« Produit de catégorie V »" désigne tous les autres modèles de produits de Synology achetés avant le 29 février 2008. (b) « Produit remis à neuf » fait référence à tous les produits Synology qui ont été remis à neuf et vendus directement par Synology via la Boutique en ligne, à l'exclusion des produits vendus par un distributeur ou un revendeur Synology agréé. (c) Le « Client » fait référence à la personne ou entité à l'origine de l'achat du produit auprès de Synology ou de l'un de ses revendeurs ou distributeurs agréés. (d) « Boutique en ligne » fait référence à une boutique en ligne exploitée par Synology ou une société affiliée à Synology. (e) Un « Produit » fait référence à un Nouveau produit ou à un Produit remis à neuf, ainsi que tout matériel incorporé dans le produit par Synology et la documentation qui l'accompagne. (f) « Logiciel » fait référence au logiciel propriétaire de Synology qui accompagne le Produit lorsque celui-ci est acheté par un Client, téléchargé par un Client sur le Site Web ou préinstallé par Synology sur le Produit et il comprend tout firmware, média associé, images, animations, vidéo, audio, texte et applets intégrés au logiciel ou au Produit et toute mise à jour ou mise à niveau dudit logiciel. (g) « Période de garantie » désigne la période commençant à la date où le produit a été acheté par le Client et se terminant (1) cinq années après ladite date pour les Produits de Catégorie I ; (2) trois ans après ladite date pour les Produits de Catégorie I et II ; ou (3) trois ans après ladite date pour les Produits de Catégorie IV ; ou (4) un an après ladite date pour les Produits de Catégorie V ; ou (5) 90 jours après ladite date pour les Produits rénovés, excepté pour ceux qui sont vendus "en l'état" ou "sans garantie" sur la boutique en ligne. (h) « Site Web » fait référence au site web de Synology, se trouvant à l'adresse www.synology.com.

Section 2. Garanties et recours limités

2.1 Garantie limitée. Comme énoncé dans la Section 2.6, Synology garantie au Client que chacun de ses Produits (a) sera exempt de défauts matériels ou malfaçon et (b) présentera les performances conformes aux spécifications du Produit publiées par Synology, dans le cadre d'une utilisation normale et pendant la Période de Garantie. Synology offre une garantie pour le Logiciel, comme stipulé

dans le contrat de licence utilisateur final accompagnant le Produit, le cas échéant. Synology n'assure aucune garantie pour les Produits remis à neuf vendus « en l'état » ou « sans garantie » sur la Boutique en ligne.

2.2 Recours exclusif. Si le Client fait état d'une conformité avec toute garantie stipulée dans la Section 2.1 pendant la Période de Garantie applicable par les moyens stipulés ci-après, alors, après vérification de ladite non conformité par Synology, Synology pourra : (a) raisonnablement avoir recours à des moyens commerciaux pour réparer le Produit, ou (b) remplacer le Produit ou partie du Produit non conforme en question sur retour complet du Produit comme stipulé dans la Section 2.3. Les mentions précédentes stipulent la responsabilité totale de Synology et l'unique et exclusif recours du Client en cas de rupture de la garantie comme stipulé dans la Section 2.1 ou tout autre défaut ou défaillance du Produit. Le Client aidera Synology à diagnostiquer et valider la non conformité du Produit dans la mesure du possible. La garantie stipulée dans la Section 2.1 n'inclut pas : (1) toute garantie en relation avec le Logiciel ; (2) installation ou démontage physiques du Produit sur le site du Client ; (3) visites sur le site du Client ; (4) travail nécessaire pour réparer ou remplacer effectivement des parties défectueuses en dehors des horaires de travail normaux de Synology ou de ses fournisseurs de services sous contrat, excluant les week-end et congés ; (5) tout travail avec l'équipement ou le logiciel d'un tiers ; (6) toute garantie pour le disque dur si installé par le Client ou par un tiers ; ou (7) toute garantie ou compatibilité avec le disque dur.

2.3 Renvoi. Tout produit retourné par le Client dans le cadre de la Section 2.2 doit se voir attribué un numéro d'Autorisation de retour de marchandise (« RMA ») avant l'expédition selon les procédures RMA actuelles propres à Synology. Le Client peut prendre contact avec tout distributeur ou revendeur agréé de Synology ou avec le Support technique de Synology pour obtenir une assistance dans l'obtention d'un RMA, et doit fournir une preuve d'achat ainsi qu'un numéro de série pour le produit afin d'obtenir ladite assistance. Pour les réclamations de garantie, le Client doit retourner et le Produit complet à Synology en accord avec la présente Section 2.3 afin d'être éligible et couvert par cette Garantie. Tout Produit retourné sans numéro RMA, ou tout Produit qui a été désassemblé (excepté sous la direction de Synology) sera refusé et renvoyé au Client aux frais du Client. Tout produit s'étant vu attribué un numéro RMA doit être retourné dans le même état que celui dans lequel il a été reçu de Synology, à l'adresse indiquée par Synology, avec frais de transport prépayés, dans un emballage suffisant pour protéger le contenu en question et comportant le numéro RMA affiché en évidence sur l'extérieur de l'emballage. Le Client est responsable de l'assurance et du risque de perte liés aux articles retournés jusqu'à ce qu'ils aient bien été réceptionnés par Synology. Un produit expédié avec un numéro RMA doit être retourné sous quinze (15) jours après émission du numéro RMA applicable.

2.4 Remplacement par Synology. Si Synology décide de remplacer un Produit aux termes de la présente Garantie stipulée dans la Section 2.1, Synology expédiera alors un Produit de remplacement aux frais de Synology par une méthode d'expédition du choix de Synology après réception du Produit non conforme retourné conformément à la

Section 2.3 et après vérification de la part de Synology que le Produit n'est pas conforme à la garantie. Dans certains pays, Synology peut, à son entière discrétion, appliquer le Service de remplacement de Synology pour certains Produits, en vertu duquel Synology expédiera un Produit de remplacement au Client avant la réception du Produit non conforme retourné par le Client ("Service de remplacement de Synology").

2.5 Support technique. Pendant la Période de Garantie, Synology mettra à la disposition du Client un service d'assistance technique. Après expiration de la Période de Garantie applicable, le support technique pour le Produit sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

2.6 Exclusions. Les garanties précédentes et obligations de garantie ne s'appliquent à aucun produit qui (a) a été installé ou utilisé d'une manière non spécifiée ou décrite dans les spécifications du Produit ; (b) a été réparé, modifié ou altéré par quiconque en dehors de Synology ou de ses agents et représentants ; (c) a été utilisé de manière inappropriée, utilisé de manière abusive ou a été endommagé ; (d) a été utilisé avec des éléments n'ayant pas été fournis par Synology en dehors du matériel et logiciel(s) pour lesquels le Produit a été conçu ; ou (e) ou encore qui n'est pas en conformité avec les spécifications du Produit, ladite non conformité étant attribuée à des causes n'étant pas du ressort ou sous le contrôle de Synology. Par ailleurs, les précédentes garanties seront considérées non avancées si (1) le Client désassemble le Produit sauf autorisation de Synology ; (2) le Client ne parvient pas à mettre en œuvre tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition du Client par Synology ; ou si (3) le Client met en œuvre, installe ou utilise tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition par un tiers. La garantie stipulée dans la Section 2.1 prendra fin sur vente ou échange du Produit à un tiers par le Client.

2.7 Exclusion de garanties. LES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY ET LES RECOURS DU CLIENT STIPULÉS DANS CETTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET SUBSTITUTIFS, ET PAR LA PRÉSENTE, LE CLIENT ABANDONNE, DÉCHARGE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY, ET TOUS LES AUTRES DROITS, RÉCLAMATIONS ET RECOURS DU CLIENT CONTRE SYNOLOGY, EXPRESSES OR IMPLICITES, DÉCOULANT DE LA LOI OU DU PRODUIT, DE LA DOCUMENTATION OU DU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT OU DE TOUT AUTRE BIEN OU SERVICE FOURNI SOUS CETTE GARANTIE, INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À : (A) UNE GARANTIE IMPLICITE COMMERCIALE OU EN ADÉQUATION AVEC UNE FIN OU UNE UTILISATION PARTICULIÈRE ; (B) UNE GARANTIE IMPLICITE DÉCOULANT DU COURS DES PERFORMANCES, TRANSACTION, USAGE COMMERCIAL ; (C) UNE RÉCLAMATION CONCERNANT UNE TRANSGRESSION OU UNE MALVERSATION ; OU (D) RÉCLAMATION CONCERNANT UN DÉLIT (QU'IL DÉPENDE D'UNE NÉGLIGENCE, STRICTE RESPONSABILITÉ, RESPONSABILITÉ DU PRODUIT OU AUTRE HYPOTHÈSE). SYNOLOGY NE GARANTIT PAS ET EXCLUT SPÉCIFIQUEMENT QUE LES DONNÉES OU INFORMATIONS STOCKÉES SUR LES PRODUITS SYNOLOGY SONT TOUJOURS SÛRES ET SANS RISQUES DE PERTES DE DONNÉES. SYNOLOGY RECOMMANDÉ QUE LE CLIENT PRENNE LES MESURES APPROPRIÉES POUR SAUVEGARDER LES DONNÉES STOCKÉES SUR LE PRODUIT. CERTAIN(E)S ÉTATS/JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS DE LIMITATION SUR LES GARANTIES IMPLICITES, AINSI, LES LIMITES SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

Section 3. Limites de responsabilité.

3.1 Force Majeure. Synology ne sera pas tenu responsable ou considéré comme étant en violation ou en faute sous cette garantie pour tout retard ou manquement vis-à-vis de cette garantie pour toute cause ou état raisonnablement hors de contrôle (inclusant, mais ne se limitant pas aux actes ou manquements de la part du Client).

3.2 Exclusion de certains types de dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES FOURNISSEURS NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI TOUT BIEN OU SERVICE FOURNIS SOUMIS À CETTE GARANTIE, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

3.3 Limites de responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES FOURNISSEURS DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI TOUT BIEN OU SERVICE FOURNIS SOUMIS À CETTE GARANTIE SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE LA PART DU CLIENT POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTÉ, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion de certains types de dommages et limites de responsabilités précédentes s'appliqueront dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce Produit, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer au Client.

Section 4. Clauses diverses.

4.1 Droits propriétaires. Le Produit ainsi que tout Logiciel et documentation l'accompagnant fournis avec le Produit incluent des droits propriétaires et intellectuels de Synology et de ses concédants de licences et fournisseurs tiers. Synology détient et se réserve tous les droits et intérêts des droits de propriétés intellectuels du Produit, et aucun type ni propriété d'un quelconque droit de propriété intellectuelle vis-à-vis du Produit, toute documentation ou Logiciel l'accompagnant et tout autre bien fourni soumis à cette Garantie n'est transféré au Client sous cette Garantie. Le Client (a) respectera les termes et conditions du contrat de licence utilisateur final accompagnant tout Logiciel fourni par Synology ou par un distributeur ou revendeur Synology agréé ; et (b) ne tentera pas d'effectuer des opérations de rétrotechnique sur le Produit ou composant en question ou accompagnant le Logiciel ou sinon faire des malversations, entraver ou violer tout droit de propriété intellectuelle de Synology.

4.2 Attribution. Le Client ne transférera aucun de ses droits aux termes de cette garantie, par le biais de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de Synology.

4.3 Aucune clause supplémentaire. Sauf permission expresse par cette Garantie, aucune des parties ne sera soumis et chaque partie s'oppose expressément, à des termes, conditions ou autres dispositions entrant en contradiction avec les dispositions de cette Garantie, stipulés par l'autre partie dans toute commande, réception, acceptation, confirmation, correspondance ou autre, sauf si

chaque partie donne spécifiquement son accord pour ladite disposition par écrit. Par ailleurs, si la présente Garantie entre en contradiction avec des termes ou conditions ou tout autre contrat auquel les parties sont soumises vis-à-vis du Produit, alors, cette Garantie prévaudra sauf contrat faisant spécifiquement mention des sections de cette Garantie qu'il remplace.

4.4 Loi en vigueur. Sauf interdiction expresse de la législation locale, la présente Garantie est régie par les lois de l'État de Washington, États-Unis d'Amérique, sans considération de toute contradiction ou principe légal contraire. La convention des Nations unies sur les contrats relatifs au commerce international de biens de 1980 ou toute autre lui succédant n'est pas applicable.

4.5 Résolution des litiges. Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec les présents Garantie, Logiciel ou services fournis par Synology, concernant le Produit ou la relation existant entre les Clients résidant au États-Unis et Synology sera résolu exclusivement et au terme d'un arbitrage soumis aux réglementations commerciales actuelles de l'American Arbitration Association, sinon comme mentionné ci-après. L'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et sera limité uniquement au différend entre le Client et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle portion de celui-ci ne sera unifié à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage doit être tenu à King County, Washington, États-Unis d'Amérique, par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne tel que l'arbitre l'aura déterminé à la demande des parties. La partie gagnante dans tout arbitrage ou action judiciaire ayant lieu aux États-Unis ou à l'extérieur doit recevoir tous les coûts et frais d'avocats, y compris les frais d'arbitrage payés par la partie gagnante. Toute décision rendue dans de telles procédures d'arbitrage sera finale et irrévocable pour les parties, et le jugement peut être déclaré dans n'importe quelle court de juridiction compétente. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations dans une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage

Remarque: En cas de divergence ou d'incohérence constatée dans la signification des termes employés dans la version anglaise par rapport à une autre version, la version anglaise prévaut.

irrévocable conformément aux dispositions de cette Section 4.5. Pour les Clients ne résidant pas aux États-Unis, tout différend, controverse ou réclamation énoncés dans cette section devra être résolu au terme d'une arbitration menée par trois arbitres neutres en accord avec les procédures de la loi d'arbitrage R.O.C. et avec les réglementations en vigueur qui s'y rapportent. L'arbitrage doit avoir lieu à Taipei, Taiwan, les procédures R.O.C. et d'arbitrage doivent être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou prévue de toute disposition de la présente Garantie en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

4.6 Frais d'avocats. Dans le contexte d'une arbitration, médiation ou tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par la présente Garantie, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

4.7 Restrictions en matière d'exportation. Vous reconnaissiez que le Produit est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous respecterez toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Produit, y compris mais sans se limiter à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

4.8 Divisibilité. Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de cette Garantie est non valide, illégale, non exécutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

4.9 Accord bilatéral parfait. La présente Garantie constitue un accord bilatéral parfait et remplace tout contrat préalable entre Synology et le Client, en rapport avec le sujet en question. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions de la présente Garantie ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.